



# Assurances soins pour écoles

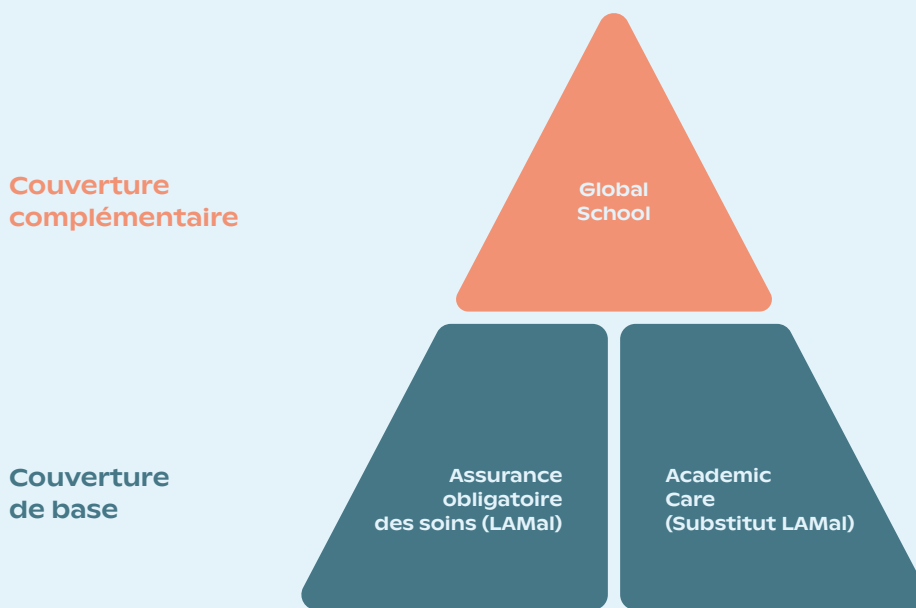
**Solution globale destinée à vos étudiants**

- » En tant qu'établissement scolaire, vous souhaitez faire bénéficier vos étudiants d'une solution d'assurance globale et avantageuse, destinée à la prise en charge des frais médicaux.



Le Groupe Mutuel vous offre un large éventail de prestations permettant de couvrir les besoins de vos élèves en matière d'assurance, qu'ils soient résidents suisses ou qu'ils viennent de l'étranger, et ce durant toute la durée de leur formation auprès de votre école.

## ↳ Notre programme complet et flexible



### ↳ Vos avantages

- Solution unique en Suisse
- Couverture globale et modulable (assurance de base et complémentaire)
- Facturation globale à l'école
- Affiliation collective simplifiée
- Pas de questionnaire médical
- Facilités administratives
- Gestion centralisée de votre contrat par un team de spécialistes dédié

## Assurance obligatoire des soins (LAMaI)

Toute personne domiciliée en Suisse doit bénéficier d'une assurance-maladie obligatoire des soins selon la LAMaI. Cependant, pour vos étudiants venant de l'étranger, la couverture Academic Care peut se substituer à cette assurance et offrir une protection équivalente en cas de maladie, d'accident et de maternité.

### Assurance Academic Care

| Aperçu des prestations  | Prise en charge  |
|---|--|
| Traitements et soins effectués par les médecins, chiropraticiens ou par les personnes fournissant des prestations sur prescription ou sur mandat médical (infirmiers, physiothérapeutes, orthophonistes, logopédistes, ergothérapeutes et diététiciens) | Illimitée  |
| Hospitalisation en chambre commune, en Suisse, dans un établissement reconnu au sens de la LAMaI  | Illimitée  |
| Médicaments prescrits par un médecin ou un chiropraticien (selon liste des spécialités LS)  | Illimitée  |
| Frais de laboratoire  | Illimitée  |
| Moyens et appareils auxiliaires (béquilles, appareils respiratoires, attelles, etc.), selon liste des moyens et appareils LiMA  | Illimitée  |
| Soins à domicile prescrits par un médecin   | Illimitée  |
| Frais de transport  | 50% max. Fr. 500.-<br>(en sus des prestations du Groupe Mutuel Assistance)   |
| Frais de sauvetage  | 50% max. Fr. 5'000.-<br>(en sus des prestations du Groupe Mutuel Assistance)   |
| Acupuncture pratiquée par un médecin reconnu  | Illimitée  |
| L'étendue des prestations est définie selon la LAMaI et ses dispositions d'application, notamment l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins – OPAS, ainsi que les conditions d'assurance du produit.                                    |  |
| Groupe Mutuel Assistance  | Assistance, encadrement et rapatriement vers la Suisse en cas d'urgence médicale au-delà d'un rayon de 20 km du lieu de résidence en Suisse de l'assuré. |
| Capital en cas de décès par accident  | Fr. 10'000.-   |
| Protection juridique du patient   | Assistance juridique, frais d'avocat et de justice jusqu'à Fr. 300'000.- par cas.  |

### Academic Care, c'est en plus

- Une prestation de protection juridique du patient en cas d'erreur(s) médicale(s) qui couvre les coûts des actions et démarches à entreprendre pour faire valoir ses droits jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.- par cas.
- Un capital de Fr. 10'000.- versé en cas de décès par accident survenant en Suisse.
- Un service d'assistance médicale d'urgence atteignable 24 heures sur 24 (rapatriement vers la Suisse et frais de transports).
- Franchise optionnelle de Fr. 100.- ou Fr. 500.-

# Assurance complémentaire (LCA)

Global School assure une protection en cas de maladie ou d'accidents en complément à l'assurance de base obligatoire des soins (AOS) ou à Academic Care.

## Global School, c'est notamment

- 3 niveaux de prise en charge avec choix du confort hospitalier lors de la conclusion du contrat
- Assurance sans franchise, ni quote-part
- Remboursement intégral des traitements ambulatoires et stationnaires, partout en Suisse et sans limite de montant
- Prise en charge des prestations de médecines alternatives, également hors prescription médicale
- Couverture des frais de traitements dentaires volontaires ou en cas d'urgence (niveaux 2 et 3)
- Prise en charge des frais de recherche, de sauvetage et de transport

## Prestations Global School

### En Suisse

| Prestations                                | Niveau 1                                       | Niveau 2                                       | Niveau 3                                       |
|--|--|--|--|
| Hospitalisation                            | Division commune                               | Division commune                               | Division mi-privée ou privée                   |
| Traitements ambulatoires                   | 100%   | 100%   | 100%   |
| Médicaments limités et hors liste          | 90%  | 90%  | 90%  |
| Frais de recherche, sauvetage et transport | 90%  | 90%  | 90%  |
| Médecines alternatives                     | 30%, max. Fr. 1'000.- tous les 3 ans           | 60%, max. Fr. 1'000.- tous les 3 ans           | 90%, max. Fr. 1'000.- tous les 3 ans           |
| Lunettes et verres de contact              | Fr. 150.- chaque 3 ans                         | Fr. 200.- chaque 3 ans                         | Fr. 200.- chaque 3 ans                         |
| Traitements dentaires                      | Aucune prestation                              | 80%, max. Fr. 2'000.-/année civile             | 80%, max. Fr. 2'000.-/année civile             |
| Promotion Santé                            | 50%, max. Fr. 200.-/année civile               | 50%, max. Fr. 200.-/année civile               | 50%, max. Fr. 200.-/année civile               |
| Prestations d'assistance                   | Assistance en cas d'urgence médicale en Suisse | Assistance en cas d'urgence médicale en Suisse | Assistance en cas d'urgence médicale en Suisse |

### Hors de Suisse

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Traitements ambulatoires  | Max. Fr. 100'000.-/année civile  | Max. Fr. 100'000.-/année civile  | Max. Fr. 100'000.-/année civile  |
| Hospitalisation   |  |  |  |
| Participations légales étrangères en cas de traitement ambulatoire ou hospitalier |  |  |  |
| Frais de recherche, sauvetage et transport  |  |  |  |
| Visite d'un membre de la famille hors du pays d'origine de l'assuré               | Frais de voyage<br>Frais de pension et de logement, max Fr. 250.- par jour jusqu'à Fr. 2'000.- | Frais de voyage<br>Frais de pension et de logement, max Fr. 250.- par jour jusqu'à Fr. 2'000.- | Frais de voyage<br>Frais de pension et de logement, max Fr. 250.- par jour jusqu'à Fr. 2'000.- |
| Prestations d'assistance  | Assistance en cas d'urgence médicale lors de voyages ou séjours hors de Suisse                 | Assistance en cas d'urgence médicale lors de voyages ou séjours hors de Suisse                 | Assistance en cas d'urgence médicale lors de voyages ou séjours hors de Suisse                 |

Risques couverts: maladie et accident. Les prestations liées à la maternité ne sont pas prises en charge. Les conditions générales d'assurance font foi.

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 777 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA  
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA  
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie  
Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

